

# Le processus

*Contribuez au Maintien en Emploi et préservez vos compétences internes !*

Salarié et  
Employeur



Visite médicale avec le  
médecin du travail



Équipe pluridisciplinaire  
(assistante sociale du  
travail, IPRP)



Orientation vers les  
interlocuteurs spécialisés  
(Cap Emploi, CARSAT)



*Prenez contact  
avec votre  
médecin du travail*



*Pour en savoir plus :  
[www.service-social-conseil.com](http://www.service-social-conseil.com)*

SERVICE SOCIAL CONSEIL SAS  
40 Allée du Mas de Ville  
30000 NÎMES

accueil@service-social-conseil.com  
SIRET : 394 976 880 00036 – NAF 8899 B



## Le Maintien en Emploi

Problème de santé

Risque d'inaptitude

Réorientation

Évolution professionnelle

Pluridisciplinarité

Prévention

*L'expertise de proximité*



# Le Maintien en Emploi

## Comment ça fonctionne ?

### Quand ?

#### Le salarié est en arrêt de travail :

Pensez à la visite de pré-reprise comprise dans votre adhésion. Elle peut être demandée à tout moment pendant l'arrêt de travail uniquement par le salarié, le médecin conseil de la CPAM ou par le médecin traitant.

#### Le salarié est encore au travail :

Vous pouvez solliciter une visite à votre initiative ou à celle du salarié (comprise également dans votre adhésion).



### Pour qui ?

**Sont bénéficiaires de la loi du 11 février 2005, les salariés qui ont :**

- La RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé)
- Un taux d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) > 10 %
- Une pension d'invalidité
- Une Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Une carte d'invalidité

### Quels acteurs ?



#### Le médecin du travail :

Émet un avis d'aptitude en précisant les modalités du maintien dans l'emploi. Il vous conseille et vous accompagne dans toutes les étapes du maintien dans l'emploi.

#### L'équipe pluridisciplinaire :

Intervient à la demande du médecin du travail en fonction des besoins identifiés. Elle apporte une expertise conduisant à la prise en charge globale de la situation.

#### Le CAP Emploi :

Recherche avec l'employeur, le salarié et le médecin du travail, des pistes de réflexion en vue de favoriser le maintien dans l'emploi et sollicite les financements possibles pour compenser le handicap au travail (Agefiph, ...)

#### Le service social de la CARSAT :

Se met à la disposition et accompagne les assurés en arrêt de travail.

### Les avantages du Maintien en Emploi

#### Pour le salarié :

- Maintenir son emploi et/ou le remobiliser sur un nouveau projet professionnel en valorisant ses compétences (bilan, formation, ...)
- Anticiper ses besoins futurs, notamment face à un handicap durable.



#### Pour l'employeur :

- Diminuer vos coûts financiers / RH (arrêts de travail, remplacements, contentieux) en anticipant les reprises, reclassements ou sorties.
- Améliorer l'image de votre entreprise et votre climat social en gardant vos talents et en étant inclusif !
- Contribuer à la RSE et améliorer la productivité (les aménagements de poste peuvent bénéficier au collectif).